



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LA CULTURE

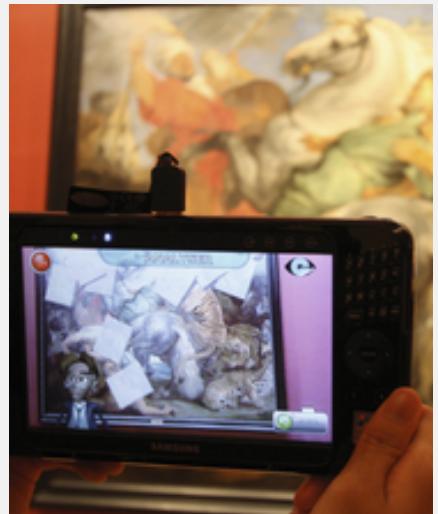
L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LA CULTURE

L'IA est dorénavant au cœur, dans notre quotidien, dans **différents domaines** comme dans la société, l'éducation et notamment **la culture**. Dans cette édition nous allons vous parler de la **présence de l'intelligence artificielle au cœur des milieux culturels notamment dans les musées** en abordant différents points

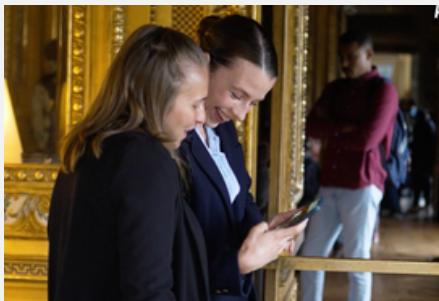
- Guides virtuels
- Guides interactifs & Multilingue
- L'IA et les personnes handicapés
- Reconnaissances des œuvres par l'IA
- Expérience immersive & IA
- Les limites

Guides virtuels

IA est aujourd'hui très présente, elle permet de nombreuses innovations comme le développement de **guides virtuels**, ces guides sont alimentés par l'intelligence artificielle. Les guides dans les musées permettent de raconter aux visiteurs les différentes histoires sur les œuvres présentes dans le musée. Depuis l'apparition de l'intelligence artificielle ces **guides sont remplacés par des guides virtuels** (dans certains musées) qui permettent au visiteurs de visiter le musée en totale autonomie, de plus ces guides permettent d'avoir des explications plus détaillées sur une certaine œuvre si les visiteurs sont intéressés par cette œuvre là en particulier.

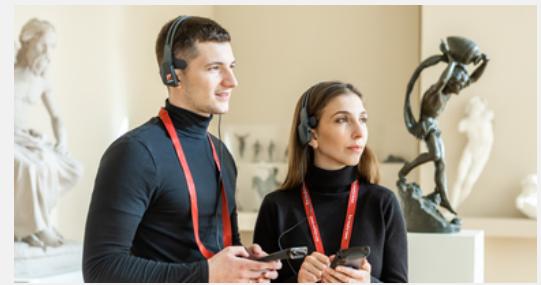


Guides interactifs & Multilingue



Il existe également des **guides interactifs** sont des **chatbots** ou des **assistants** présents pour aider à la visite des visiteurs en leur fournissant des informations complémentaires qu'il n'est pas forcément mentionné, cela va permettre aux personnes de pouvoir comprendre les différentes langues pour les personnes qui viennent de pays étranger de là où se trouve le musée.

On peut retrouver également dans les musées ou dans d'autres sites culturels : des **casques** qui permettent de **traduire** le discours du guide dans **leurs langues** pour que ces personnes puissent comprendre.



IA et les personnes handicapés

L'IA se manifeste également pour les **personnes en situation d'handicap** cela va permettre une **meilleure inclusion**, une **meilleure accessibilité**. Pour les personnes en situation d'handicap cela va leur permettre une **meilleure expérience** et de **mieux comprendre**. Les personnes sourdes vont pouvoir bénéficier de **sous-titres sur les écrans** (exemple quand les musées diffusent des petits films pour expliquer l'histoire d'une œuvre). L'intelligence artificielle permet aux personnes malvoyantes d'avoir un **support audio adapté** pour qui puissent comprendre la visite du musée. Parfois des **traductions automatiques** sont mises en place pour les personnes dans le besoin.



Reconnaissance des œuvres grâce à l'IA

L'IA est utilisée dans les milieux culturels à l'aide d'**applications de reconnaissance d'œuvre**. Cela permet d'**identifier** les œuvres : *leurs dates, leurs auteurs, ...* Les visiteurs n'ont qu'à prendre en photo l'œuvre avec leurs tablettes ou avec leurs téléphones et l'application qu'il utilise par exemple comme **Google Lens** ... Les visiteurs peuvent avoir accès à des **informations exclusives** comme des anecdotes sur un tableau, des vidéos exclusives ...

À partir de l'intelligence artificielle, les catalogues des œuvres artistiques sont **triés dans des bases de données** afin de les **protéger** et de les **préserver** et ainsi faciliter le fait de retrouver les œuvres dans ces bases de données.



Expérience immersive & IA

L'IA a mis en place des **expériences immersives** avec différents outils comme **des casques à réalité virtuelle (VR)** qui permettent de visiter des pièces de musées ou des lieux comme des villes dans l'ancien temps avant qu'elle ne soit détruite *par exemple*, depuis chez soi et cela permet ainsi à l'utilisateur de pouvoir avoir des **interactions réalistes** avec des **personnages historiques** en plus de l'environnement numérique qui l'entoure.





La **réalité augmentée (RA)** permet de créer un **environnement irréel sur un contenu réel** comme le montre les *Filtres Snapchat à partir de AI*. De plus, la réalité augmentée est très présente dans les musées grâce à la **modélisation 3D** qui permet de reconstruire des objets disparus ou endommagés afin de reconstituer ces objets. Les visiteurs peuvent également grâce à une tablette ou à un téléphone faire reconnaître par ces outils le tableau et afficher des informations sur cette œuvre.

L'intelligence artificielle peut **générer des avatars des figures historiques** pour les **faire parler et interagir** avec les visiteurs ou tout tout simple que ces figures puissent parler de leurs histoires par exemple faire interagir *Vincent Van Gogh*. Ces avatars sont également présents sur le web notamment sur *Tik tok* ou *Instagram* quand ils animent les grands artistes peintres en les faisant bouger et sourire, ces IA animent également les peintures comme "La Joconde" de Léonard de Vinci



D'après des **chercheurs du MIT**, ils ont développé une intelligence artificielle qui **analyse les tableaux** afin de déterminer **la technique employée** lors de la conception du tableau quand il a été peint par l'artiste. Et à partir de cette IA, un système **Timecraft** a été mis en place pour faire **200 vidéos en timelapse** qui permet de découvrir la technique employée par l'artiste. Des sondages ont été menés à partir de ces vidéos, les résultats obtenus étaient très mauvais car les tableaux faits étaient très proche du vrai tableau officiel que de nombreuses personnes sont trompées sur lequel était le véritable tableau et lequel était la reproduction de l'IA.

Les limites de l'IA dans les musées



Il existe cependant des **limites** tels que tout d'abord la **reproduction de tableau** qui peut mettre en péril les droits d'auteur des artistes peintres ou autres selon **l'article L111-1 du code de la propriété intellectuelle** : "L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous." Le **droit d'auteur** permet donc à l'auteur de cette œuvre d'en jouir librement et il permet de contrôler l'usage de son œuvre, chaque artiste à un **droit exclusif sur son œuvre** et si ne décide pas qu'une tiers personne peut exploiter son œuvre alors ces personnes ne peuvent pas l'utiliser ou l'exploiter.

Selon la loi, **seul un humain peut être reconnu comme auteur d'une œuvre**, les reproductions des œuvres ou les déformations des œuvres ne sont pas protégées par la loi.

L'IA peut ainsi faire **perdre des emplois** car certains artistes ne sont pas reconnus par leurs travaux alors que des **artistes utilisent l'intelligence artificielle pour faire des photos ou des tableaux** ou encore des dessins générés directement par des intelligence artificielle et ces artistes sont plus reconnus que des artistes de talents. Il faut donc faire très attention quand on voit une œuvre car ce n'est pas forcément un "vrai" artiste qui l'a faite.

Parfois des historiens décide de faire appel à l'IA pour **avoir des informations complémentaires** ou pour avoir des informations tout court sur une oeuvre, ils veillent alors à toujours vérifier les informations que lui génère l'intelligence artificielle afin de ne pas diffuser de fausses informations



L'intelligence artificielle est dorénavant présente dans **notre quotidien dans divers domaine**. Observer le domaine et les enjeux que cette IA peut apporter à la culture est très intéressant à observer. L'IA offre **de nouvelles perspectives pour le création, l'apprentissage, la conversation sur les œuvres** avec tout de même des **avantages** comme tout de même des **limites**.

Pour en savoir plus sur l'intelligence artificielle rendez vous sur notre site internet **IA 360** pour en savoir plus 🏛️😊



L'IA au cœur de la santé

Découvrez la place de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé



L'intelligence artificielle et la Finance

Explorez les différents enjeux de l'IA sur le domaine de la finance



Quand l'IA sauve la planète !

Découvrez comment l'intelligence artificielle fais face à la lutte contre le changement climatique

